

RAPPEL



# TRAITER POUR PROTÉGER LES FRÊNES



Pour aussi peu que 3,46 \$/cm de diamètre



BEACONSFIELD

## 11 000 FRÊNES MENACÉS

L'agrile du frêne est un insecte d'Asie qui a dévasté une grande partie des frênes en Amérique du Nord en moins de 15 ans. Il est maintenant présent à Beaconsfield. Pour préserver les frênes, il faut les traiter aux deux ans avec du TreeAzin qui doit être appliqué par du personnel certifié.

### Traitement préventif à prix préférentiel

Avantages du traitement :

- Plus économique que l'abattage
- Écoresponsable

### Services et démarches

Effectuez votre demande de traitement préventif avant le 6 août.

Les traitements doivent être appliqués avant le 31 août.

- En ligne en cliquant sur le lien [Agrile du frêne](#)
- Par courriel à [agrile-eab@beaconsfield.ca](mailto:agrile-eab@beaconsfield.ca)
- Par téléphone au 514 428-4430

### Paiement direct à domicile

- Visa ▪ MasterCard ▪ Interac ▪ Chèque
- Pas d'argent comptant

### N'attendez pas qu'il soit trop tard.

C'est moins cher de traiter maintenant que de couper plus tard!



### PROFITEZ DU PRIX OBTENU PAR LA VILLE

Exemple aux deux ans

Arbre 42 cm x 3,46 \$ ..... 145,32 \$

Le coût moyen pour l'abattage d'un arbre, incluant l'essouchage et le remplacement : 1 600 \$

*Le traitement n'est pas garanti.*

### Règles d'abattage du frêne

- Émission du permis sur place, avec frais
- Nombre autorisé : 2 par année ou 1/5 des frênes si plus de 10
- Écorçage de deux sections de branches par l'inspecteur suite à l'abattage

### Calendrier

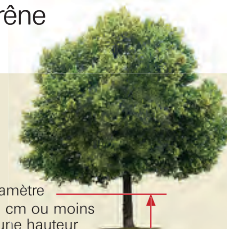
Du 15 mars au 1<sup>er</sup> octobre

- Aucun émondage et aucun abattage pour empêcher la propagation de l'infestation
- Aucun transport du bois de frêne

### EXCEPTION

Frêne d'un diamètre de 15 cm et moins à 1,3 m du sol, abattage permis sans demande d'autorisation

Diamètre 15 cm ou moins à une hauteur de 1,3 m



**42 ZONES DÉTECTÉES SUR NOTRE TERRITOIRE**

### Zone de quarantaine

Tout frêne localisé dans un rayon de 100 m d'un frêne infesté est placé en quarantaine et doit être traité ou abattu.

Permis sans frais

Délai : 60 jours

Délai prolongé si hors de la période permise